

International Criminal Court



The Office of the Prosecutor

Bulletin d'information hebdomadaire du Bureau du Procureur

Numéro 99 du 5 au 13 septembre

CETTE SEMAINE

Le Procureur demande à INTERPOL de publier une notice rouge à l'encontre de Oadhafi

ACTUALITÉS

Wanted

GADDAFI, Muammar Mohammed Abu Minyar





Legal Statu

t family name: GADD

Forename: Sex: Date of birth: Place of birth:

Language spoken: Nationality: MUAMMAR MOHAMMED ABU MINYAR MALE 1942 (around 69 years old)

SIRTE, Libya Arabic

La CPI demande à INTERPOL de diffuser des notices rouges en Libye

8 septembre – Le Procureur Moreno-Ocampo <u>a demandé</u> à INTERPOL de diffuser des notices rouges en vue de l'arrestation de Muammar Qadhafi, de Saif Al-Islam Qadhafi et d'Abdullah Al-Senussi, accusés des crimes contre l'humanité de meurtre et de persécution.

Le Secrétaire général d'INTERPOL, Ronald Noble, a confirmé l'efficacité des notices rouges et déclaré: « La demande de publication de notices rouges du Procureur Moreno-Ocampo va sérieusement restreindre les possibilités de franchissement de frontières de ces trois hommes. Ces notices seront d'une aide considérable pour les localiser et les arrêter ». Il a en outre ajouté: « En ce qui concerne le Secrétariat général et siège INTERPOL, Muammar Qadhafi [...] est un simple fugitif dont le pays de nationalité et la Cour pénale internationale veulent qu'il soit arrêté et qu'il ait à répondre de graves accusations pénales portées contre lui. [...] INTERPOL coopérera avec la CPI et les autorités libyennes représentées par le Conseil national de transition de la Libye pour appréhender Qadhafi ».

Le Procureur Moreno-Ocampo <u>a expliqué</u> sa décision de demander la publication de la notice en précisant : « *L'arrestation de Qadhafi n'est qu'une question de temps. En demandant la publication d'une notice rouge d'INTERPOL, la CPI s'assure que le mandat d'arrêt délivré à l'encontre de Qadhafi soit entre les mains des autorités chargées de l'application de la loi dans le monde entier* ».

Les notices rouges ont été diffusées à l'ensemble des 188 pays membres d'INTERPOL qui <u>offre</u> tout le soutien de son Centre de commandement et de coordination et a demandé à ses pays membres de prendre toutes les mesures auxquelles les autorise leur législation nationale pour aider la CPI à localiser et appréhender Qadhafi.

Les États parties ont également rappelé qu'ils étaient prêts à coopérer avec la CPI. Le Ministre britannique des affaires étrangères, William Hague, <u>a indiqué</u>: « Si [Muammar Qadhafi] devait se rendre dans un pays signataire de la CPI, nous nous attendrions bien évidemment à ce que ce pays le lui remette ». Le chef de cabinet du Président Mahamadou Issoufou a également confirmé que le Niger respecterait les obligations qui lui incombent au regard du Statut de Rome en ce qui concerne les mandats d'arrêt délivrés dans le cadre de la situation en Libye et <u>déclaré</u>: « Nous sommes signataires du Statut de Rome, donc ils savent à quoi s'attendre s'ils viennent. Le Niger est un État de droit mais nous respecterons également nos engagements internationaux ».

Activités du Bureau du Procureur

APERCU

6 situations faisant l'objet d'une enquête 12 affaires concernant 25 personnes 18 mandats d'arrêt – 11 non exécutés 3 procès en cours 3 procédures de confirmation des charges 9 examens préliminaires sur 4 continents différents

I. Examens préliminaires

Les examens préliminaires se rapportent au processus d'analyses en vertu duquel le Bureau du Procureur détermine s'il existe une base raisonnable d'ouvrir une enquête dans une situation donnée.

Conformément à l'article 15 du Statut, le Bureau du Procureur recueille et évalue de sa propre initiative des informations émanant de sources multiples; y compris les « communications » fournies par des personnes ou des parties concernées (<u>phase 1</u> – **examen initial**). En respectant un processus séquentiel, et quel que soit le mécanisme par lequel la compétence de la Cour a été déclenchée, le Bureau applique les mêmes critères juridiques que ceux exposés à l'article 53 du Statut, à savoir la **compétence** *ratione temporis/ratione loci/ratione personae* (<u>phase 2a</u>), la **compétence** *ratione materiae* (<u>phase 2b</u>), la **recevabilité**, notamment le critère de complémentarité et de gravité (<u>phase 3</u>) et l'intérêt de la justice (phase4).

Actuellement, neuf situations font l'objet d'un examen préliminaire du Bureau du Procureur : la <u>Palestine</u> (phase 2a), l'<u>Afghanistan</u>, le <u>Honduras</u>, la <u>Corée</u> et le <u>Nigéria</u> (phase 2b), la <u>Colombie</u>, la <u>Géorgie</u> et la <u>Guinée</u> (Phase 3). Le Procureur a par ailleurs estimé que l'ouverture d'une enquête en <u>Côte d'Ivoire</u> n'irait pas à l'encontre de l'intérêt de la justice (phase 4) et attend l'autorisation de la Chambre préliminaire III pour ouvrir une enquête dans le cadre de la situation Côte d'Ivoire.

Statistiques relatives aux communications au titre de l'article 15 et autres examens préliminaires.

Au cours du mois d'août, le Bureau a reçu onze communications susceptibles de relever de l'article 15. Sur ces communications, quatre échappaient manifestement à la compétence de la Cour et six justifiaient des analyses supplémentaires ou étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'un examen. Une était liée à des enquêtes/poursuites en cours. À ce jour, 9 247 communications, dont 4 327 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, ont été reçues au titre de l'article 15.

13 septembre – Le *Center for Constitutional Rights* (CCR), qui représente le réseau des personnes ayant survécu aux abus sexuels commis par des prêtres, a contacté le Bureau du Procureur et fait part de sa communication de suivi (la première a été transmise en mai 2011) à propos des allégations de crimes contre l'humanité qui auraient été commis par des responsables du Vatican, notamment des viols, des violences sexuelles et des actes de torture. D'après cette communication, des responsables du Vatican auraient toléré et permis la dissimulation systématique et généralisée de viols et de crimes sexuels commis sur des enfants à travers le monde. Le CCR a joint à la plainte plus de 20 000 pages de documents à l'appui.

II. Enquêtes et poursuites

1. Situation en République démocratique du Congo (RDC) – Renvoi : avril 2004 Ouverture de l'enquête : juin 2004

Procès

Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo – accusé de crimes de guerre commis contre des enfants en Ituri en 2002 et 2003

État d'avancement : clôture des débats le 26 août2011, attente du prononcé du jugement

Le Procureur c. <u>Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui</u> – accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis lors de l'attaque du village de Bogoro en Ituri le 24 février 2003

État d'avancement : présentation des moyens à décharge

Audience de confirmation des charges

Le Procureur c. <u>Callixte Mbarushimana</u> – accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, dont des violences sexuelles à grande échelle, commis dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en 2009 et 2010

État d'avancement : audience de confirmation des charges fixée au 16 septembre 2011

Mandat d'arrêt en cours

Le Procureur c. Bosco Ntaganda – accusé de crimes de guerre commis contre des enfants en Ituri en 2002 et 2003

Date de délivrance : 22 août 2006

12 septembre – Le Procureur a déposé ses <u>observations</u> quant à la nécessité pour la Chambre d'effectuer une visite sur place dans l'affaire Le Procureur c. <u>Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui</u>, faisant valoir qu'un tel déplacement dans la région de Bogoro, en RDC, n'était pas nécessaire à ce stade puisque les éléments de preuve à charge concernant la géographie du secteur étaient « détaillés, clairs et incontestés ». L'Accusation a ajouté que, jusqu'à présent, les accusés « ne sembl[aient] pas remettre en cause les éléments de preuve se rapportant à la topographie et, notamment, les parties des témoignages portant sur la description de la région où l'attaque lancée contre Bogoro a eu lieu ». L'Accusation a également laissé entendre qu'une telle visite poserait d'importants problèmes de sécurité et serait par conséquent trop risquée à ce stade.

2. Situation en Ouganda – Renvoi : janvier 2004 Ouverture de l'enquête : juillet 2004

Mandats d'arrêt en cours

Le Procureur c. <u>Joseph Kony et consorts</u> – accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis lors de l'insurrection de l'ARS dans le nord de l'Ouganda de 2002 à 2004

Date de délivrance : 8 juillet 2005

3. Situation au Darfour (Soudan) – Renvoi : mars 2005 Ouverture de l'enquête : juin 2005

Procès

Le Procureur c. <u>Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus</u> – accusés de crimes de guerre commis lors d'une attaque contre la base des soldats de l'Union africaine chargés du maintien de la paix à Haskanita, au Darfour-Nord, le 29 septembre 2007 **État d'avancement** : confirmation des charges, date de l'ouverture du procès à fixer

Présentation à venir de nouveaux éléments de preuve à charge

Le Procureur c. <u>Bahar Idriss Abu Garda</u> – accusé de crimes de guerre commis lors de l'attaque contre la base des soldats de l'Union africaine chargés du maintien de la paix à Haskanita, au Darfour-Nord, le 29 septembre 2007

Mandats d'arrêt en cours

Le Procureur c. <u>Omar Al Bashir</u> – accusé de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide commis dans le cadre de la campagne anti-insurrectionnelle menée au Darfour de 2003 à 2008 (au moins)

Dates de délivrance : 4 mars 2009 et 12 juillet 2010

Le Procureur c. <u>Ali Kushayb et Ahmad Harun</u> – accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis lors des attaques menées contre la population civile au Darfour d'août 2003 à mars 2004

Date de délivrance : 27 février 2007

4. Situation en <u>République centrafricaine</u> (RCA) – Renvoi : janvier 2005 Ouvertur

Ouverture de l'enquête : mai 2007

Procès

Le Procureur c. <u>Jean-Pierre Bemba Gombo</u> – accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris des viols à grande échelle, commis en RCA entre le 26 octobre 2002 et le 15 mars 2003

État d'avancement : présentation des moyens à charge

5. Situation au <u>Kenya</u> – Demande d'ouverture d'enquête par le Bureau : novembre 2009 mars 2010

Ouverture de l'enquête :

iars 2010

Audience de confirmation des charges

Le Procureur c. <u>William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang</u> – accusés de crimes contre l'humanité commis lors des violences postélectorales survenues au Kenya entre le 30 décembre 2007 et fin janvier 2008

État d'avancement : audience tenue du 1er au 9 septembre 2011

Le Procureur c. <u>Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali</u> – accusés de crimes contre l'humanité commis lors des violences postélectorales survenues au Kenya entre le 24 et le 31 janvier 2008

État d'avancement : ouverture de l'audience prévue pour le 21 septembre 2011

6. Situation en Libye – Renvoi : février 2011 Ouverture de l'enquête : mars 2011

Mandats d'arrêt en cours

Le Procureur c. <u>Mouammar Abu Minyar Kadhafi</u>, <u>Saïf Al-Islam Kadhafi et Abdullah Al-Senussi</u> – accusés de crimes contre l'humanité commis lors des attaques menées contre la population civile par les forces de sécurité libyennes du 15 au 28 février 2011 (au moins)

Date de délivrance : 27 juin 2011

7. Situation en Côte d'Ivoire – Demande d'ouverture d'enquête par le Bureau : juin 2011

État d'avancement : juin 2011 – l'Accusation a demandé à la Chambre préliminaire III l'autorisation d'ouvrir une enquête dans le cadre de la situation en Côte d'Ivoire à compter du 28 novembre 2010

III. Arrestations – Coopération



Le Procureur c. Bosco Ntaganda (cliquez <u>ici</u> pour plus d'informations)

Situation géographique : RDC : à l'intérieur du pays et autour de Goma

Le Procureur c. Joseph Kony et consorts (cliquez <u>ici</u> pour plus d'informations)

Situation géographique : à différents moments, dans la zone frontalière entre la RDC, la République centrafricaine et le Sud-Soudan

Le Procureur c. Mouammar Kadhafi, Saïf Al-Islam Kadhafi et Abdullah Al-Senussi (cliquez ici pour plus d'informations)

Situation géographique : Libye

Le Procureur c. Ahmed Harun et Ali Kushayb (cliquez <u>ici</u> pour plus d'informations)

Situation géographique : Kordofan méridional, Soudan (A. Harun)

Soudan (A. Kushayb)

Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir (cliquez ici pour plus d'informations)

Situation géographique : Khartoum, Soudan

IV. Autres activités en matière de coopération

9 septembre – Le Procureur Moreno-Ocampo a informé le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, formé de 27 ambassadeurs européens, des activités actuellement menées par le Bureau, et a notamment fourni des informations sur l'évolution des situations en Libye, au Kenya, en Côte d'Ivoire et en Palestine et sur des projets éducatifs mis en œuvre afin de maximiser l'impact de l'achèvement du premier procès devant la CPI (affaire *Le Procureur c. <u>Thomas Lubanga Dyilo</u>*).

V. Événements à venir

| Septembre | | | | | | |
|---|-------|--|--|---|--------|----------|
| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
| | | | 1 Audience de confirmation des charges dans l'affaire Kenya 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 Audience de confirmation des charges dans l'affaire DRC3 | 17 | 18 |
| Discours du procureur adjoint au Sommet mondial de 2011 sur la créativité et les décideurs de la Fondation Blouin, à New York | 20 | 21 Audience de confirmation des charges dans l'affaire Kenya 2 | Le procureur adjoint reçoit le World Peace Through World Law Award de la faculté de droit de l'Université de Washington, à Saint-Louis | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | |
| Octobre | | | | | | |
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 Table ronde du Bureau du Procureur avec les ONG | 6 Table ronde du Bureau du Procureur avec les ONG | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

VII. Autres informations

^{*} Le présent document expose le point de vue du Bureau du Procureur de la CPI. Pour de plus amples informations, veuillez contacter M^{me} Olivia Swaak-Goldman, conseillère en coopération internationale au Bureau du Procureur : OTP.Briefing@icc-cpi.int